Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 039-213904782-20261112-DSF2026288-AR

Saint Claude
JURA

République Fra[illegible]

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

Arrêté n° II-2026- n° 288

Cession du transporteur Grillo Dumper 507 - 2014

Le Maire de la Ville de Saint-Claude,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22, 10° qui permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Maire la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

VU la délibération du Conseil Municipal n°02/02 – Clt.90 du 15 avril 2026 accordant des délégations au Maire pour la durée du mandant et notamment ce pouvoir d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dans la limite de 4 600 € ;

CONSIDERANT que le véhicule a été acquis en début d'année 2026 pour un montant de 3 200 € à destination du service de la Police municipale et qu'il y a nécessité de le céder au motif qu'il n'est pas destiné à être utilisé au sein du service de la flotte automobile de la commune ;

CONSIDERANT le montant de l'enchère réalisée sur la plateforme Agorastore au 02/11/2026 pour un montant net vendeur de 583 € ;

ARRÊTE

Article 1er :

De Céder à titre onéreux le transporteur Grillo Dumper 507 de 2014 mis en ligne sur la Plateforme AGORASTORE, propriété de la commune, à M. Julien Large domicilié 1 rue de Traverse, 40990 Mées pour le montant retenu de l'enchère du 02/11/2026 de 583€,

Article 2 :

De préciser le que le véhicule concerné sera retiré de l'inventaire de la ville,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En application de l'article L.2122-23, du CGCT, il sera rendu compte du présent arrêté lors de la prochaine réunion du Conseil municipal,

Fait en l'Hôtel de ville, le 12 novembre 2026

Le Maire :
Frédéric PONCET

MAIRIE DE SAINT-CLAUDE (JURA)